



Tél : 04 70 58 15 56
Fax : 04 70 58 13 24
e.mail : mairie-creuzier-le-neuf@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 août 2021

Étaient présents : Mrs LAPLACE Thierry - NUNEZ Léopold – COMBRISSEON Gérard – DA VEIGA Sérafi – CHARRAS Olivier – Mmes TISSERAND Samantha – PERISSE Carole – TACHON Martine - THALABARD Raymonde

Absents ayant donné procuration : Mme MICHON Georgette à Mme PERISSE Carole – Mr PRULHIÈRE David à LAPLACE Thierry

Absents excusés : Mrs GUILLON Jérémie – LOVATY Roland – DONSIMONI Marc - Mme DROUHAULT Nathalie

Secrétaire de séance : Mme TISSERAND Samantha

Le procès verbal de la précédente réunion pour laquelle aucune observation n'est formulée est adopté.

1 – choix des prestataires et autorisation de signature suite à la consultation pour les travaux d'extension de l'accueil périscolaire

Une consultation d'entreprises a été lancée suivant la réglementation de la loi ASAP le 06 mai 2021 pour les travaux d'extension de l'accueil périscolaire

Le projet comprend 8 lots décomposés comme suit :

Lot n°1 : gros œuvre - démolition

Lot n°2 : charpente bois

Lot n°3 : couverture zinguerie

Lot n°4 : menuiseries intérieures et extérieures bois

Lot n°5 : plafonds – cloisons – peinture

Lot n°6 : sols collés

Lot n°7 : électricité

Lot n°8 : chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De suivre** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres,
- **D'approuver** le choix des prestataires pour les travaux d'extension de l'accueil périscolaire ainsi que les montants de ces travaux, soit le récapitulatif par lot détaillé ci-dessous :

N° du lot	Nature des Travaux	à passer avec l'entreprise	Montant euros HT
Lot n°1	Gros œuvre - démolition	LASSOT	32 559,54
Lot n°2	Charpente bois	Manuel du Bois	9 279,80
Lot n°3	Couverture zinguerie	Manuel du Bois	13 934,75
Lot n°4	Menuiseries intérieures et extérieures bois	ROSSIGNOL	12 391,50
Lot n°5	Plafonds – cloisons – peinture	BONGLET	18 015,39
Lot n°6	Sols collés	DUCELLIER	2 559,30
Lot n°7	Électricité	ROMANOWSKI	5 641,00

Lot n°8	Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	POSENNA-JPG	10 739.70
---------	--	-------------	-----------

Soit un montant total HT de 105 120.98 euros

- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer les DGPF (décomposition du prix global et forfaitaire), les actes d'engagements simplifiés et les devis présentés pour l'ensemble des 8 lots et toutes les pièces et avenants nécessaires au bon déroulement de l'opération.

2 - Approbation des statuts modifiés du Sivom Val d'Allier

Les statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple « eau et assainissement » VAL D'ALLIER (SVA) dont est membre la commune n'ayant pas été toilettés récemment, il est apparu nécessaire, notamment suite aux modifications législatives successives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (*notamment la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes*), de procéder à une actualisation de ceux-ci.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ **D'APPROUVER**, conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT, la modification des statuts du SVA avec une effectivité juridique au 1^{er} janvier 2022, ainsi que, en conséquence, le projet de statuts joint à la présente délibération.
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à transmettre la présente délibération, au SIVOM du VAL D'ALLIER.

Informations et questions diverses

- 1- Débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes suite à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Vichy Communauté au cours des exercices 2013 à suivants.
- 2- La commune a reçu de Me MIDROUILLET, notaire à Vichy, une déclaration d'intention d'aliéner ou d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme pour la parcelle cadastrée AC 20 située Route du Bourg d'une superficie de 483 m².
Le terrain est vendu par le service des domaines de Clermont Ferrand pour un montant de 700 euros. Il est situé en zone UB du PLU.
A la demande de Mr NUNEZ et après discussion, le conseil municipal souhaite que Monsieur le Maire préempte pour ce terrain pour la réalisation de stationnements (ce terrain est à proximité de la place des Afn).

Fin de séance à 19h40



Thierry LAPLACE